

1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Droits de Vote : 6

Votes exprimés : 6

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20260128-2025-12-1-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026

Cession d'usufruit temporaire

L'an deux mille vingt-cinq, le **16 décembre** à 19 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 5 décembre 2025**Présents :****LYON :****TASSIN LA DEMI-LUNE :** Mme Christine GARRIGOU,**FRANCHEVILLE :** M. Daniel AUDIFFREN, Olivier ROCHE,**ST GENIS LES OLLIERES :** M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY,**CRAPONNE :** M. François PASTRE**Excusés :** Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN, M. Jean-Louis MAGOUTIER,

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint),

Une emprise foncière de 54 m² au sein du Parc Aquavert est occupée par la société Cellnex pour l'exploitation d'un pylône de télécommunication. En effet, une convention d'occupation a été signée en juin 2021 pour une durée de 12 ans.

L'entreprise Cellnex souhaite pérenniser l'occupation foncière avant de lancer des investissements dans ses équipements.

Le comité syndical, lors de sa dernière réunion, a refusé une proposition d'achat d'un tènement de 65 m² au prix de 110 000 € mais est resté ouvert à un montage de type bail emphytéotique ou usufruit pour s'assurer qu'au terme de l'exploitation du pylône, l'emprise soit remise en état et revienne bien à Aquavert. Une nouvelle proposition est donc présentée au comité :

Cession d'usufruit temporaire pour une durée de 30 ans au prix de 110 000 €.

Pour information, France Domaine estime cette emprise à 19 000 €.

Après échange, le projet de cession d'usufruit est accepté par le comité syndical. La promesse devra intégrer, cependant, la remarque formulée par notre notaire : la prise en charge pour le bénéficiaire de l'ensemble des frais de géomètre.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :**D'approuver** le détachement d'une emprise de 65 m² de la parcelle BE60 à Francheville;**De fixer** la cession d'usufruit temporaire de cette emprise à la société Celland Estia Management France avec faculté de substitution pour une durée de 30 ans et au prix de 110 000 €.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 28/01/2026

Affiché, le 28/01/2026.

Présidente

Christine GARRIGOU

ESPACE INTERCOMMUNAL
Chemin des Cytises

FRANCHEVILLE